

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 21

Artikel: On tadié
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

village près de Thoune aurait passé en entier à la nouvelle doctrine. Il est intéressant de se rendre compte, d'une manière générale, de l'histoire et de l'organisation de cette secte encore peu connue et qui ne manquera pas de faire grand bruit dans un avenir prochain, puisque la proscription des Saints des derniers jours vient d'être réclamée de nouveau au Congrès de Washington.

C'est aux Etats-Unis que cette doctrine a pris naissance. Son fondateur, le visionnaire Joë Schmidt, fils d'un cultivateur, qui n'avait reçu qu'une instruction secondaire, eut ses premières révélations en 1816. Il allait passer de longues heures dans une grotte où des personnages divers lui apparaissaient et lui enseignaient que toutes les croyances religieuses étaient entachées d'erreurs. Le rôle d'apôtre et de réformateur s'offrait à lui.

Plus tard, en 1823, un ange lui apparut et lui révéla que les Indiens d'Amérique sont des enfants d'Israël ayant quitté Jérusalem sous le règne de Sédécias; que, lorsqu'ils franchirent les mers pour pénétrer dans ces contrées alors inconnues, ils avaient la connaissance du vrai Dieu. Ils l'avaient perdue et ils en avaient été punis; mais un de leurs prophètes, nommé *Mormon*, avait réuni leurs annales, leurs prophéties et leurs croyances. Ce dépôt sacré avait été enfoui par le saint homme sur l'ordre de Dieu, et les « derniers jours » du monde approchant, cet Evangile allait enfin être rendu aux hommes par Joë Schmith, qui prétendait l'avoir retrouvé gravé sur des lames métalliques. De là, cette religion, composée de quelques lambeaux du christianisme et d'idées singulièrement matérialistes. Ayant introduit la polygamie dans leur ciel, ils la considéraient sur la terre comme un acte de foi.

Les Mormons sont généralement charitables entre eux; ils punissent le vol, l'ivrognerie et même le blasphème. Zélés pour leur religion, ils espèrent avec ferveur le paradis, où l'on conserve des organes matériels mais excessivement sensibles au plaisir, et tellement perfectionnés, qu'on peut franchir d'immenses espaces avec la rapidité de la pensée.

Schmith eut bientôt recruté assez de fidèles pour fonder, en 1839, une colonie dans le Missouri. Mais, chassés successivement du Missouri, de l'Ohio, de l'Illinois, les Mormons se fixèrent dans l'Utah, sur les bords d'une rivière qui fut appelée le *Jourdain*, où ils sont encore aujourd'hui. La première pierre de *Great-Lake-City*, leur capitale, fut posée en 1847. Les rues en sont larges et tirées au cordeau; chaque maison est entourée d'un jardin qui lui donne l'aspect le plus riant. Au centre de la ville s'élève un temple gigantesque, quelques édifices publics et le palais de Brigham-Young, successeur de Joë Schmith.

Les Mormons forment aujourd'hui une population très nombreuse, que l'on dit être riche et industrielle. Le plateau de l'Utah possède de nombreuses et grandes fermes produisant en abondance des fruits, des légumes, des céréales et élevant de nombreux troupeaux.

Mais, au point de vue moral, tout cela ne suffit pas.

L'avocat et lo menistré.

On avocat qu'avâi volliu s'amusâ à couïena lo menistré âo soupâ dè noce à mon cousin Thimoté, lâi fasâi : Vaidè-vo ! vo z'ai bio ètrè la bontâ mèma et tsertsi à mettrè la pé pertot et à rappédzenâ cliâo que sè brouillont, vo volliâi bo et bin avâi on procès on bio momeint.

— Et avoué quoui ?

— Avoué quoui ? Avoué lo diablo ! Kâ du lo teimps que lè menistrès et lo satan sè trevougnot lè z'amès dâi dzeins, porrà bin lâi avâi on espliquachon dein l'autro mondo et lè menistrès porriont bin ètrè rebedoulâ se ne sont pas d'attaquè.

— Ah ! mafâi y'ein é bin poaire, se repond lo menistré, kâ cein ne pâo diéro allâ autrameint.

— Vo z'êtes portant proâ retoo et mâlins, eintré vo ti, et vo vo laissériâ dinsè rebatâ pè on lulu tot solet ?

— Oh ! nest pas cein, se fe lo menistré : mâ se faillâi pliâidâyi, que voudrâi-vo qu'on fassè, kâ lo diablo qu'arâi ti lè z'avocat dè son coté, vu que l'est li que lè vâo ti avâi ein partadzo, arâi trào bio dju.

On tadié. — On taborniau qu'étâi z'u à maitrè, avâi du promettre à son père et à sa mère que l'âo z'envouyierâi onna lettra cauquie dzo après que sarâi arrevâ dein sa pliace. Ma fâi lo lulu qu'arâi ètâ bin eimprontâ dè trovâ oquie à écrire et que n'étâi pas foo po la plionma, sè peinsâ dè sein teri à bon compto ein alleint vai son maitrè, qu'étâi bin boun'einfant.

— Noutron maitrè, se lâi fâ, porriâi-vo mè féré on grand servico ?

— Et quiet, me n'ami ? Eh bin, vouaïque ! y'é promet à mon père et à ma mère dè l'âo z'envouyi onna lettra; ora volliâvo vo demandè se vo n'ein arâi pas per hazâ onna vilhie qu'aussè dza servi et que ne vo fasse pequa fauta, kâ por mè n'âmo rein tant fotemassi après cliâo z'écretourès.

LE REBOUTEUR DE SA MAJESTÉ

VII.

Un sourd murmure se fit entendre parmi tous les assistants; cet entêtement du rebouteur dérangeait bien des combinaisons et laissait de nombreux calculs inachevés, peut-être même des problèmes sans solution.

Le duc de Sully prit la parole :

— On ne traite pas le roi de France avec le même sans-gêne que le dernier de ses sujets, dit-il d'un air à moitié fâché; lui seul commande ici, et tout le monde obéit.

— J'ai un très profond respect pour Sa Majesté, répliqua avec le plus grand calme le rebouteur; mais puisque le roi m'a donné hier carte blanche, et m'a autorisé à ne voir en lui qu'un malade ordinaire, qui veut guérir au plus vite, je désire rester seul pour mener à bien cette guérison.

Henri de Navarre, qui avait écouté cette conversation en silence, souleva comme il put sa tête de dessus l'oreiller et s'appuya de sa main droite sur la cariatide qui ornait la tête du lit :

— Alors, c'est indispensable que tout le monde s'en aille ? demanda-t-il à Antoine Fleurot.